

DEMI-PENSION :

Le tarif de la cantine « à la prestation » tient compte du QUOTIENT FAMILIAL de la CAF (QF).
Ce tarif est imposé par la Région Ile de France selon la grille ci-dessous.

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	0 à 183	184 à 353	354 à 518	519 à 689	690 à 874	875 à 1078	1079 à 1333	1334 à 1689	1690 à 2388	2389 ou +
TARIF/JOUR	0,50€	1,80€	2.02€	2,23€	2,45€	2,66€	2,86€	3,43 €	4.01€	4,58€

UNE RÉSERVATION DES REPAS DEVRA IMPÉRATIVEMENT ÊTRE EFFECTUÉE LA VEILLE AVANT MINUIT.

Le compte de l'élève doit être **approvisionné** pour autoriser le passage au self et la délivrance d'un plateau. **Un chèque de minimum 50€ vous sera demandé à l'inscription si votre enfant souhaite déjeuner afin de valider l'inscription (uniquement pour les élèves entrant en seconde ou en première STMG).**

Pour valider votre tarif, merci de fournir l'attestation de Paiement CAF de moins de 3 mois, ou encore l'attestation Région Ile de France (avec justificatifs) à éditer sur :

<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>

+ un RIB obligatoirement (remboursement des trop-perçus)

À défaut le tarif maximal de 4,58 €/jour sera appliqué.

FICHE D'INSCRIPTION 2025/2026

Document à rendre OBLIGATOIREMENT accompagné d'un RIB Pour tous les élèves EXTERNES et DEMI-PENSIONNAIRES

Nom et prénom de l'élève : classe :

Nom et prénom du responsable financier ou tuteur :

Adresse :

CP : Ville :

N° de portable : N° du domicile

Email :

Responsable : Qui paie les frais.....

Qui perçoit les aides.....

Mon enfant déjeunera au restaurant scolaire ? :

oui je fournis les documents ci-dessous

non

L'attestation du quotient Familial sur le site de la région <https://www.iledefrance.fr/equitables>

Pour les familles non allocataires CAF/ (voir MODE D'EMPLOI « Comment se procurer le QF »

OU

L'attestation de paiement de la CAF (voir NOTICE « Familles allocataire de la CAF »)

Un chèque du montant de 50€ à l'ordre du lycée Philippe Kieffer de Cormeilles pour valider l'inscription pour les élèves entrant en seconde ou en première STMG.

À défaut de ce document le tarif le plus élevé sera appliqué.

Pris connaissance du règlement intérieur de la demi-pension le :

Signature des parents :

Signature de l'élève :

« lu et approuvé »

« lu et approuvé »

R.I.B. du responsable financier et le chèque A AGRAFER ICI

Le R.I.B. est destiné exclusivement au remboursement des élèves